

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026

**DELIBERATION N°CD2026-
04/3/24
DOSSIER N°7425**

**ORGANISMES CONSTRUCTEURS - ENVELOPPE DE
GARANTIE DÉPARTEMENTALE - ANNÉE 2026**

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : ORGANISMES CONSTRUCTEURS - ENVELOPPE DE GARANTIE
DÉPARTEMENTALE - ANNÉE 2026**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU les articles L 3231.4 et L 3234.4.1 du Code Général des Collectivités territoriales ;
VU la délibération n°06/1/70 des 19 et 20 décembre 2006 adoptant le règlement départemental sur la garantie d'emprunts ;
VU la délibération n°CD2025-12/3/16 du 12 décembre 2025 modifiant la fiche d'aide du règlement*

départemental ;

Considérant les demandes de garantie départementale formulées par l'OPH CREUSALIS et la SCP d'HLM la Maison Familiale Creusoise ;

VU le rapport CD2026-04/3/24 de Madame la Présidente du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- de donner un accord de principe pour les demandes de garanties inscrites dans le tableau ci-après, à hauteur de 50% du financement et 100 % pour les prêts composants destinés à la construction et à la réhabilitation de logements locatifs sur l'ensemble du département de la Creuse au titre de l'année 2026 :

ORGANISMES	Montant de la garantie prévisionnelle accordée
OPH CREUSALIS	8 725 000 €
Ne prennent pas part au vote :	
M. Patrice MORANCAIS, M. Valéry MARTIN, M. Guy MARSALEIX, Mme Marie-Thérèse VIALLE, Mme Delphine CHARTRAIN, M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Lucette CHENIER), Elus Membres OPH CREUSALIS	
Adopté : 24 pour – 0 contre – 0 abstention(s)	
SCP D'HLM LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE	400 000 €
Ne prennent pas part au vote :	
M. Patrice MORANCAIS, M. Eric BODEAU (ayant donné pouvoir à Mme Mary-Line GEOFFRE), Elus Membres SCP HLM la Maison Familiale Creusoise	
Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)	
TOTAL	9 125 000 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les deux conventions jointe à la présente délibération ;

- de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour l'affectation de ces garanties, au fur et à mesure de la réalisation des projets.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET